REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/197

Objet : Réservation de stationnement

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 19/09/2024 par ANDA-LUTZ TRIO afin d'occuper le domaine public rue Victor Hugo, à l'occasion du concert donné le 22 septembre 2024,
CONSIDERANT que pour la bonne exécution de la manifestation, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'interdire temporairement la circulation rue de Rivière.

ARRETE

Article 1 : ANDA-LUTZ TRIO est autorisée à occuper le domaine public rue Victor Hugo, à l'occasion du concert donné le 22 septembre 2024.

Article 2 : Des places de stationnement seront réservées.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par le pétitionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 20 septembre 2024

Le Maire
Barbara NETO